Association Les Fêtes d'Hébé

Stage de danse Baroque & Renaissance Italienne

> 22 au 27 février 2014 à Paris



Cecilia GRACIO MOURA & Bruna GONDONI

## **Programme**

Nous vous proposons deux disciplines, danse renaissance italienne et danse baroque, réparties en quatre cours pouvant être choisis séparément ou à la suite. Un cours comprendra au total 12 heures d'enseignement.

#### Programme danse renaissance Italienne

Ce programme vous sera communiqué ultérieurement.

#### Programme danse baroque

- **Débutant :** Je vous propose un parcours dansé sur les formes faisant partie de la suite française (courante, sarabande, bourrée, rigaudon, gigue, menuet, chaconne, passacaille).
- **Intermédiaire :** Nous travaillerons <u>The Prince of Wales</u>, bourrée d'Anthony L'Abbé, 1727, musique extraite de Giulio Cesare in Egitto de G. F. Haendel.

	22/02	23/02	24/02	25/02	26/02	27/02
9h00-11h00	REN I/D	BAR/D	BAR/D	BAR/D	BAR/D	BAR/I
11h00-13h00	REN I/D	BAR/I	BAR/I	BAR/I	BAR/I	BAR/I
13h00-14h00	Déjeuner					
14h00-16h00	REN I/I	REN I/D	REN I/D	REN I/D	REN I/D	BAR/D
16h00-18h00	REN I/I	REN I/I	REN I/I	REN I/I	REN I/I	BAR/D

#### **Tarifs**

Avant le 8 janvier 2014 Après le 8 janvier 2014 1 cours par jour :  $140 \in$  1 cours par jour :  $150 \in$  2 cours par jour :  $270 \in$  2 cours par jour :  $290 \in$  3 cours par jour :  $420 \in$ 

Adhésion annuelle (obligatoire) à l'Association Les Fêtes d'Hébé : 30 €

# Règlement

Nous vous demandons de verser au moment de l'inscription un acompte comprenant l'adhésion (si vous n'êtes pas déjà adhérent de l'Association Les Fêtes d'Hébé au titre de l'année 2013/2014) et 25% des frais pédagogiques.

Aucune inscription ne sera effective sans ce versement (voir les conditions d'annulation ci dessous). La seconde partie du règlement s'effectue le premier jour du stage.

# Le règlement se fera :

- pour les stagiaires français, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Les Fêtes d'Hébé,
- pour les stagiaires ressortissants de la zone euro, par virement bancaire sur notre compte, chèque bancaire sur une succursale française, chèques de voyage en € ou chèque de caution sur votre banque (+ frais),
- hors zone euro, la formule la plus simple reste les chèques de voyage en € ou un chèque de caution sur votre banque (+ frais),

Les frais occasionnés par votre règlement restent à votre charge : frais de change, frais de virement, chèque sur une banque non-française. Tout versement en espèces ou chèques de voyage fera l'objet d'un reçu sur demande.

# **Infos pratiques:**

Lieu: CEASC, 23 rue de la Sourdière, 75001, Paris

**En transport en commun :** ligne 1 M° Tuileries ou lignes 7 et 14 M° Pyramides.

## Bulletin d'inscription à retourner à :

Cecilia Gracio Moura 53 rue Saint-Denis 75001 Paris

Pour tout renseignement, cecilia.gracio.moura@gmail.com

## **Bulletin d'inscription**

NOM
Prénom
Adresse
Code postalVille
Tél
E-mail
Avez-vous une expérience en danse baroque et/ou
renaissance ?
Je m'inscris au(x) cours suivant(s):
O Danse Baroque débutant
O Danse Baroque intermédiaire
O Danse Renaissance italienne débutant
O Danse Renaissance italienne intermédiaire
Je joins à ce bulletin un chèque de€, correspondant à l'adhésion 2013/2014, plus 25% des frais pédagogiques libellé à l'ordre de l'Association Les Fêtes d'Hébé.
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation (voir ci-dessous) et les avoir approuvées :

Date, Signature:

#### Conditions d'inscription et d'annulation

L'Association Les Fêtes d'Hébé se réserve le droit d'annuler le stage en cas de force majeure. En cas d'annulation du stage par l'Association Les Fêtes d'Hébé, les stagiaires sont remboursés intégralement des sommes déjà versées à l'Association, à l'exclusion de tout autre engagement extérieur à l'Association.

En cas d'annulation de la part des stagiaires,

- avant le 4 janvier 2013, les stagiaires sont remboursés intégralement des sommes déjà versées, à l'exclusion de l'adhésion à l'Association et des éventuels frais liés à l'opération,
- après le 18 janvier 2014, 10% du total (frais pédagogiques) reste acquis à l'Association, ainsi que l'adhésion,
- après le 1er février 2014, 25% du total (frais pédagogiques) reste acquis à l'Association, ainsi que l'adhésion. Le stage n'est pas remboursable après le 22 février 2014.